L'AFFAIRE DREYFUS

Audience du 26 juin 1906

Le procureur général *(Suite)*

Cette septième audience est ouverte à midi 10.

Le procureur général continue son réquisitoire en essayant de nous attendrir sur ce « malheureux Dreyfus ».

Il nous parle d'abord du désespoir du condamné après le premier jugement de 1894. Il demandait un revolver. Le commandant Forzinetti lui fit jurer de ne pas se tuer. Chacun dirait : « Le traître s'est fait justice.... son innocence pourra être reconnue plus tard ». On lui permit d'écrire à sa femme. Dans ses lettres il protestait de son innocence.

« J'essayerai de vivre pour toi, écrivait-il, mais j'ai besoin de ton aide. Ce qu'il faut surtout, c'est de réhabiliter mon nom traîné dans la boue. Il faut à tout prix laver cette tache imméritée. »

— Comment un homme qui criait si fort son innocence peut-il avoir fait des aveux aux capitaine Lebrun-Renault, dit M. Bandouin?

Au colonel du Paty de Clam, venu le voir dans sa prison pour lui demander s'il ne s'était pas livré à quelque acte d'amorçage, il avait répondu : « Je suis un martyr, et j'espère bien que l'avenir le prouvera! »

Le fait des aveux est donc invraisemblable. D'ailleurs, la vérité juridique, proclamée par votre cour, en 1899, est que les aveux sont inexistants.

— Arrachons donc! s'écrie le procureur, une fois de plus, ce « chiendent de l'histoire » que la passion cultive avec effronterie et qui repousse toujours.

M. Bandouin prétend que le général Gonse et le lieutenant-colonel ont commis un faux dans une note datée du 20 octobre 1897. Cette note, relative à une nouvelle déclaration du capitaine Lebrun-Renault sur les aveux de Dreyfus, renferme ces mots : « En présence du général Gonse et du lieutenant-colonel Henry. » Or, Henry n'aurait été promu lieutenant-colonel que par décret du 30 novembre 1897. Cette note serait donc antidatée; c'est ce qui constitue le faux.

— Soutenir, dit-il, que Dreyfus a avoué devant Lebrun-Renault, c'est un défi au bon sens et à la raison. Personne n'a cru aux aveux, pas même le capitaine Lebrun-Renault, car il ne les a pas relatés dans son rapport.

Il raconte, il est vrai, un peu partout la scène des aveux, mais tout le monde a si bien l'impression que tout ce qu'il raconte est sans portée, sans valeur, que personne ne prend la peine de le faire constater, de recueillir les explications de l'accusé lui-même.

Ce n'est qu'en 1899 qu'on songe à faire interroger Dreyfus à ce sujet.

— Vous apprécierez tout cela, ajoute le procureur général, et vous n'oublierez pas le déplorable facilité de plume et de conscience du général Gonse, quand il s'agit de dater les documents, comme ce procès-verbal du 2 octobre 1897 dressé devant le lieutenant-colonel Henry, qui n'a été promu à ce grade que vingt jours plus tard; quand il s'agit même de dresser procès-verbaux des déclarations posées devant lui, comme ce procès-verbal du 8 mars 1898, où il fait dire à M. Painlevé exactement le contraire de ce que celui-ci lui a déclaré. Vous n'oublierez pas non plus que le lieutenant-colonel Guérin, chargé par le gouverneur militaire de rendre compte des incidents de la dégradation, n'a pas fait mention des aveux dans son télégramme.

Je ne nie pas que Lebrun-Renault ait parlé des aveux au lieutenant-colonel Guérin. Il est bien certain que le fait est exact.

— Ce que je veux établir, c'est que le lieutenant-colonel Guérin, tout en ayant recueilli le récit de Lebrun-Renault, tout en se disant, en 1899, fort ému de ce fait, à ce point qu'il l'a considéré comme le seul important de toute cette scène de la dégradation, a, sous la poussée des événements, sous la pression du milieu dans lequel il a vécu et dont il a épousé la passion, transformé lui aussi ses impressions de la première heure, jusqu'à faire des faits qui, alors, lui avaient paru sans portée sérieuse, l'énorme machine de guerre dont il s'est ensuite constitué le servant complaisant et docile. Voilà ce que je veux établir, voilà mon but.

Votre rapporteur estime que le loyauté du colonel Guérin ne peut être mise en doute et qu'il n'y avait même aucune raison de la mettre en cause.

Je suis d'un avis absolument différent.

J'estime que le colonel Guérin a manqué à son devoir, qu'en voulant nuire partie de la vérité il a manqué à son serment de témoin. J'estime que ses réticences calculées ont faussé la vérité.

Le télégramme du lieutenant-colonel Guérin, ce télégramme où il n'est pas fait mention des aveux, ce télégramme qui n'a été retrouvé que tout récemment, constitue un fait nouveau de nature à prouver l'innocence du condamné.

M. Bandouin déclare ensuite qu'il passe, sauf à y revenir, sur les faits de 1895 à 1899.

— J'ai hâte, s'écrie-t-il, d'en venir aux débats de Rennes, de les scruter, de les peser avec vous, de vous montrer l'inanité des preuves de l'accusation, d'établir à cette barre l'illégalité monstre de toutes parts; la passion, la violence, la fraude se déchaînant avec une nouvelle fureur, le crime triomphant enfin et la condamnation de l'innocent maintenue.

Les débats de Rennes sont qualifiés par le procureur de « débats adultérés ».

— Je devais, continue-t-il, mettre en lumière cette situation.

Lorsque, par un admirable sentiment du droit, vous avez, sur la demande de Dreyfus lui-même, remis à le justice militaire le soin d'assurer elle-même noblement la réparation nécessaire, vous attendiez avec confiance un verdict d'acquittement, de paix et de concorde, c'est une condamnation qui vous répondu.

Et tous ceux qui ont suivi le procès affirment que le Conseil de guerre de Rennes le jugé, comme jugera toujours, en conditions pareilles, tout tribunal d'officiers.

Et après avoir ainsi injurié, calomnié les officiers, en singulier et grossier magistrat annonce qu'il va examiner les charges invoquées par l'accusation à Rennes.

L'audience est suspendue à 2 h. 10.

Elle est reprise à 2 h. 30.

Le procureur examine d'abord le bordereau qui a joué, déclare-t-il, dans l'affaire un rôle de premier ordre.

Il discute les expertises, dit qu'il serait été « idiot » (sic) de la part de Dreyfus d'avoir essayé d'imiter l'écriture de son frère. Il oppose aux premiers experts le rapport de MM. Darboux, Appel et Poincaré.

A noter seulement, dans cette ennuyeuse discussion, la phrase suivante de M. Bandouin : « Qu'est-ce que l'écriture, sinon un dessin? C'est avec un pinceau que les Chinois écrivent, et notre plume n'est qu'un pinceau métallique à deux becs. »

Le procureur termine l'examen graphologique du bordereau en essayant de démontrer que les conclusions de l'expertise Appel, Darboux et Poincaré constituent un fait nouveau de nature à motiver la revision.

L'audience est levée à 4 h. 25.

Demain continuation du réquisitoire.

Chambre des Députés

Séance du mardi 26 juin

La séance d'aujourd'hui mardi, au Palais-Bourbon, a été consacrée à la discussion des élections non encore validées.

Séance à 2 h. 3/4. M. Brisson préside.

Au début de la séance on procède, dans un salon voisin, à la nomination de deux membres de la Commission de surveillance des Caisses d'amortissement et des dépôts et consignations.

Une interpellation de M. Merle au ministre des Finances, sur les principes qui détermineront le caractère du projet d'impôt sur le revenu, sera jointe au débat sur les quatre contributions.

Même décision est prise pour une autre interpellation de M. Argelies, sur la situation financière du pays.

Discussion d'élections

L'ordre du jour comporte exclusivement la suite de la vérification des pouvoirs : il reste encore plus de 20 élections à examiner.

Celles de MM. Gabrielli à Sartène et Gélaudé-Richard à la Guadeloupe sont validées sans débat.

On passe à celle de M. Pierre Leroy-Beaulieu dans la 1re circonscription de Montpellier.

Conformément à l'avis de la Commission, le rapporteur, M. Nouteau, conclut à la validation de cette élection.

Mais cela ne fait pas l'affaire des sectaires d'extrême-gauche, et l'un de ceux-ci, M. Steeg, demande en leur nom que l'élection fasse l'objet d'une enquête.

Un des principaux griefs par lesquels il motive cette demande d'enquête consiste dans les trop nombreux distributeurs de bulletins que M. Leroy-Beaulieu aurait employés!

Suit l'habituel et ridicule couplet sur l'ingérence cléricale, sans aucun fait à l'appui, d'ailleurs.

L'orateur reproche à M. Leroy-Beaulieu d'avoir critiqué dans sa profession de foi l'œuvre politique, économique et sociale de la dernière Chambre, qualifié de sectaire la loi de séparation et de tromper-l'œil le projet sur les retraites ouvrières, accusé son concurrent, M. Mas, de n'avoir pas défendu au Palais-Bourbon les intérêts des viticulteurs du Midi.

Qui plus est, M. Leroy-Beaulieu a osé publier la liste de nombreux membres de la famille Mas qui émargent au budget comme fonctionnaires : frères, fils, beaux-frères, oncles, neveux, etc. (Bruit à l'extrême-gauche.)

Il a osé encore, en réunion publique, déclarer que les millionnaires n'étaient point rares parmi les députés socialistes, témoin MM. Sembat, Vaillant, Jaurès, Berteaux, etc., et rappeler qu'un député de l'Hérault, M. Lafferre, aurait récemment consacré 600 000 francs à l'achat d'un superbe château. (Hilarité.)

La Chambre, conclut, aux applaudissements de l'extrême-gauche, M. Steeg, ne peut tolérer des agissements aussi criminels ; l'enquête s'impose.

M. Nouteau, rapporteur, expose que les protestations élevées contre l'élection devant la Commission ont été tellement insignifiantes, qu'il a été évident que leur seule raison d'être était de retarder la décision de la Chambre.

Les quelques faits signalés devant la Commission eussent-ils été établis, ce qui n'est pas, qu'ils n'auraient pas suffi à modifier la régularité de l'élection.

Il en est d'autres qui sont parvenus tardivement au bureau, et dont la production aurait pu donner, dans une légère mesure, une impression différente au rapport.

Le rapporteur laisse à la Chambre la responsabilité de le validation, de l'invalidation ou de l'enquête en ce qui concerne l'élection de Montpellier. (Exclamations diverses.)

M. Leroy-Beaulieu se défend avec esprit.

On a créé, dit-il, autour de mon élection une sorte de légende dorée. (Rires.)

Les discussions de cet ordre se réduisent à trois sortes d'arguments.

Si le candidat dont on critique l'élection est soupçonné d'être des amis du pouvoir, on lui reproche d'être élu grâce à la pression officielle.

S'il est religieux et se présente dans une région croyante, on met à son passif l'action du clergé! (Rires).

Enfin, est-il à son aise (Hilarité), on l'accuse d'avoir vaincu par la corruption.

Mais, en l'occurrence, il tient se souvenir que nous sommes dans le Midi, et qu'il faut toujours lui tenir compte du coefficient de dilatation (Appl.)

Pour moi, on m'a traité de capitaliste, d'idole dorée. (Exclamations.)

M. Lasies. — Alors, il faut invalider Berteaux! (Rires.)

M. Leroy-Beaulieu. — Ce n'est qu'après six semaines que les protestataires ont fait à la Commission de la Chambre chargée d'examiner l'élection communication des faits qu'ils croyaient avoir à reprocher au candidat élu.

Est-il besoin de parler de corruption pour la 1re circonscription de Montpellier.

En 1902, lors de la première élection de député qui ait eu lieu dans cette circonscription, M. Mas y avait obtenu une majorité de 60 voix.

Cette année, j'ai obtenu une majorité de 500 voix sur l'ensemble de mes concurrents, et 244 voix de majorité absolue sur M. Mas : Ce déplacement de 600 voix dans un arrondissement qui compte 16 000 votants ne peut-il donc s'expliquer sans corruption? (Très bien! sur divers bancs.)

Dans la 3e circonscription de Montpellier, notre collègue, M. Benezech, le patriarche de la démocratie (Appl. et rires), a vu sa majorité de 1 000 voix d'il y a quatre ans tomber à 340, presque exactement le chiffre identique à celui que j'ai signalé pour la 1re circonscription.

Dans une autre circonscription de l'Hérault, à Lodève, où M. Vigné (d'Octon) avait en 1902 une majorité de 750 voix, son remplaçant n'a en en 1906 que 56 voix de plus que son concurrent.

La situation, le « remous », ont été les mêmes dans d'autres départements du Midi : Tarn, Aveyron, Haute-Garonne, etc.

C'est là un fait significatif.

L'orateur fait justice des reproches de pression cléricale et patronale dirigés contre son élection.

Il montre, par des documents authentiques, que son concurrent, M. Mas, ainsi que le ministre de l'intérieur lui-même, M. Clémenceau, attribuaient l'échec de Montpellier aux divisions des électeurs radicaux et socialistes.

Il établit que les protestations ont été recueillies par tous les moyens, sans en excepter le contrainte, par un Syndicat de fonctionnaires qui s'était constitué tout exprès dans ce but.

La lecture d'un certain nombre d'attestations produit une vive sensation ; les signataires déclarent que, sous la pression des amis de M. Mas, ils avaient reconnu avoir reçu de l'argent pour voter en faveur de M. Leroy-Beaulieu.

Ils protestent que, ce faisant, ils avaient menti dans ce but d'obtenir certaines faveurs promises par les amis de M. Mas : palmes académiques, Mérite agricole, autorisation de vendre des boissons dans les foires, etc. (Longue hilarité.)

Pour M. Steeg, cette consolation ne signifie rien, il n'y a que la première version des protestataires qui doive compter. (Exclamations.)

Par suite, l'enquête ne peut pas être refusée. (Appl. à l'extrême-gauche.)

Cela ne suffit pas à M. Dauzon, qui ne réclame rien moins que l'invalidation pure et simple.

A l'appui de cette proposition, il invoque contre M. Leroy-Beaulieu le fait d'avoir signalé les bienfaitrices de la famille Mas, et d'avoir accusé M. Lafferre d'avoir acheté un château de 600 000 francs.

Cette conclusion est du goût de MM. Lafferre, Auré, Pédiée et Raimbaud, qui proposent également l'invalidation.

La demande d'enquête ayant un caractère préjudiciel est mise aux voix tout d'abord.

Le scrutin donne lieu à pointage.

L'enquête est finalement votée par 317 voix contre 204.

La séance continue.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

LES GRANDES COMMISSIONS

La Chambre a nommé aujourd'hui dans ses bureaux une Commission de 11 membres chargée d'examiner les propositions de résolution relatives au mode de nomination des grandes Commissions.

La majorité de la Commission est favorable au maintien du *statu quo*.

Ont été élus commissaires :

MM. Chendioux, Puech, Trouin, Bouffandeau, Klotz, Larquier, Dauzon, partisans du vieux système, c'est-à-dire de la nomination des grandes Commissions par les bureaux et MM. Breton, Constans, Collard et Allard qui préconisent l'élection par les groupes d'après une sorte de représentation proportionnelle.

LE 1er MAI

M. Maujan a déposé une proposition tendant à décider que le 1er mai serait désormais jour férié sous le nom de « fête du travail ».

La journée serait payée aux ouvriers et employés salariés de l'Etat, des départements et des communes.

LE SCRUTIN SECRET

M. Meujen a déposé également une motion tendant à la suppression du scrutin secret dans tous les votes parlementaires.

LES OUVRIERS DES ARSENAUX

M. Pierre Biétry a reçu à la Chambre la visite d'une délégation des premiers ouvriers de tous les arsenaux de la marine.

LES RADICAUX-SOCIALISTES

La gauche radicale-socialiste, dans sa réunion d'hier, a décidé, sur la proposition de M. Meujen, de poursuivre sa fusion avec l'extrême-gauche radicale-socialiste sur les bases suivantes : le président du groupe ainsi fusionné serait élu à chaque séance; une Commission exécutive serait chargée de représenter le groupe à la délégation des gauches.

Cette Commission serait nommée pour un an, renouvelable par tiers et non rééligible.

SÉNAT

Séance du mardi 26 juin

M. Dubost ouvre la séance à 3 heures.

Après le dépôt de plusieurs rapports, le Sénat accorde la prise en considération aux deux propositions concernant le budget des départements et les modifications à l'article 41 de la loi de séparation.

La discussion de la loi sur le repos hebdomadaire a été renvoyée à vendredi pour permettre à la Commission d'achever son enquête.

Prochaine séance vendredi.

Séance levée.

ÉCHOS DU SÉNAT

LE BLANC DE CÉRUSE

La Commission de le céruse, après avoir entendu M. Dumarquez et M. Fontaine, directeur du travail au ministère du Commerce, a porté de deux à trois ans le délai accordé pour la suppression de l'usage de la céruse et a donné à la juridiction civile la compétence pour apprécier le montant des indemnités dont elle a maintenu le principe malgré l'avis contraire de ministre.

M. Pédebidou a été autorisé à faire distribuer son rapport le semaine prochaine. La discussion pourrait venir dans les premiers jours de juillet.

LE VATICAN
ET
LES ASSOCIATIONS CULTUELLES

A titre documentaire nous donnons cette correspondance romaine du *Temps* :

Rome, 22 juin. — La solution à laquelle s'est arrêtée la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires est celle dont le *Temps*, en mars dernier, faisait pressentir la possibilité à ses lecteurs. En voici les grandes lignes :

On garde l'institution des Fabriques, mais comme elles n'ont guère plus de quatre ou cinq membres dans les paroisses rurales et dix environ dans les villes, un conseille d'en augmenter le nombre conformément aux exigences de la loi nouvelle; on porte à sept le nombre des fabriciens pour les paroisses au-dessous de 1 000 habitants, à 15 et à 25 pour les paroisses au-dessus de 1 000 et de 10 000 habitants.

C'est le nombre de membres exigé pour les associations cultuelles par la loi de séparation. On rédige les statuts de telle sorte que la prépondérance effective de l'autorité ecclésiastique, de l'évêque, soit partout assurée.

L'évêque est président de droit et de fait, comme il l'était jusqu'ici de la Fabrique de son église cathédrale; il est, de plus, le président de droit de toutes les Fabriques « nouveau modèle » de son diocèse; le curé est président de fait.

« Toutes les Fabriques sont fédérées et rattachées à la Fabrique de l'église cathédrale : les membres des diverses Fabriques n'entrent en fonction qu'après avoir reçu l'investiture de l'évêque et, dès lors qu'elles sont ainsi constituées, les Fabriques font les déclarations prescrites par la loi et déposent leurs statuts.

Pour l'Etat, ce sont des associations cultuelles : pour l'Eglise, ce sont toujours les anciennes Fabriques dont on a élargi le cadre.

Et ainsi tout le monde sera satisfait. Les catholiques militants estimeront que le Pape qui, à leur avis, a déjà anathématisé les associations cultuelles, continue à les répudier comme il répudia toute la loi de séparation.

Et, d'autre part, les esprits modérés se réjouiront que le Saint-Siège ait trouvé un moyen pour l'organisation déguisée des associations cultuelles, d'asseoir aux catholiques français les bénéfices, les avantages stipulés dans la loi du 9 décembre 1905.

Voilà sommairement indiquée la solution dont j'entends parler par plusieurs prélats très au courant des choses du Vatican.

On ne manque pas de faire ressortir que ce n'est pas là une acceptation par le Saint-Siège de l'organisation des associations cultuelles.

Tout au contraire, me dit-on, le Pape dans ses *Instructions pratiques*, proteste encore contre le droit que s'est arrogé l'Etat de légiférer en matière d'administration du temporel ecclésiastique, et pour ne pas reconnaître ce droit, il demandera aux évêques de consacrer cette antique institution de l'Eglise dénommée fabrique paroissiale.

— Sans doute, mais s'il autorise les évêques à faire les déclarations prescrites par la loi de 1905, c'est bien l'acceptation en quelque manière des associations cultuelles?

— Détrompez-vous, m'a-t-on répondu : l'Eglise garde sa vieille organisation des Fabriques, mais puisque entre deux maux il faut choisir le moindre, elle *subit*, elle *tolère* un état de choses contre lequel elle ne cessera de protester.

Mgr Delia Chiesa et Mgr Gasparri surveillent de près, au nom du Pape, la rédaction des *Instructions pratiques*. Et tout porte à croire que les décisions de la Congrégation des affaires ecclésiastiques ne subiront aucune modification.

M. ÉTIENNE DANS L'OUEST

M. Etienne, ministre de la Guerre, est arrivé hier à Chinon par train spécial, pour présider le fête de gymnastique.

Le ministre s'est rendu à le sous-préfecture où ont eu lieu la réception et le remise de nombreuses décorations.

A 1 heure a eu lieu un banquet sous la présidence de M. Etienne. Les autorités civiles et militaires du département y assistaient.

M. Etienne a prononcé un discours dans lequel il s'est réjoui de le victoire ministérielle aux élections.

Le ministre a dit qu'il n'a pas souci de garder trop longtemps le pouvoir. Il est des heures où le pouvoir est lourd. Comme chef de l'armée, il demandera et exigera que le pays soit à la hauteur de toutes les circonstances.

M. Etienne est parti en automobile pour Verrie. A son arrivée, les troupes ont rendu les honneurs, puis ont exécuté des manœuvres combinées d'infanterie, d'artillerie et de cavalerie, qui ont vivement intéressé le ministre.

Le général Dubois, le général Tremeau, le général Hepelle et le colonel Mazel accompagnaient le ministre.

Après les manœuvres, les officiers se sont exercés aux sports d'obstacles.

De retour à Saumur, le ministre s'est rendu au manège dont les tribunes étaient garnies de dames et d'officiers.

Le travail a commencé par une reprise des écuyers conduite par le commandant de Montjou, puis a eu lieu une reprise de sauteurs en liberté.

Le ministre a quitté le manège pour visiter les écuries où se trouvaient des pur-sang et des anglo-arabes.

Le ministre est ensuite rentré à l'hôtel du commandement où il a offert à déjeuner aux officiers supérieurs, ses invités.

M. SARRIEN A BRUAY

Voyageant incognito, M. Sarrien, président du Conseil des ministres, est arrivé lundi dans la soirée à Bruay, accompagné de MM. Chavet, député de Saône-et-Loire ; Bar, député de Béthune, et Morain, sous-préfet de Douai.

Le président du Conseil est descendu au château de M. Elby, directeur des mines de Bruay, son ami personnel.

Au cours d'une promenade à travers les installations minières et au milieu d'une cité ouvrière, M. Sarrien s'est beaucoup intéressé et s'est fait donner un certain nombre d'explications sur le travail et le vie du mineur.

LES PROMENADES DE SISOWATH

Après une longue promenade à travers Paris, Sisowath a fait une visite à M. Loubet, rue Dante, hier soir à 5 heures.

A 11 h. 1/2, le prince Sopasowong, accompagné du capitaine Chapuis, est allé remettre à M. Loubet, de la part de Sa Majesté, une coupe en or rouge malléable pur, pesant 800 grammes, avec dauisiaux à la partie supérieure. Cette coupe servait au Cambodge pour les cigares.

Le roi Sisowath a quitté l'hôtel de l'avenue Malakoff à 3 heures pour visiter en automobile Saint-Cloud, Sèvres et Versailles.

Le souverain est accompagné de M. Gentret, chef de la mission cambodgienne, et de ses fils.

Avant de partir pour son excursion, le souverain a reçu M. Carnot, frère du regretté président, qui l'a vivement remercié pour avoir envoyé, dimanche, au Panthéon, une couronne sur le tombeau de Sadi Carnot.

Deux opérations ont été faites, ce matin, à 9 h. 1/2, au Palais-Royal, par le Dr Rochou-Duvignaud, ophtalmologiste des hôpitaux : l'une sur le ministre Coi de Monteiro, atteint de la cataracte; l'autre, sur le jeune Hol, âgé de 12 ans, fils du ministre Thiounn, qui avait une tache sur l'œil gauche. Les deux opérations ont parfaitement réussi.

LES PATRONAGES DE GARÇONS

PREMIÈRE JOURNÉE DIOCÉSAINE

« Je crains plus dix patronages que sept écoles » disait en octobre 1905, au 25e Congrès de Biarritz, M. Edouard Petit, secrétaire général de la *Ligue de l'enseignement*, qui, dès son origine sous l'Empire, engagea une lutte acharnée contre l'enseignement chrétien.

Maintenant que beaucoup de nos écoles sont détruites, tout l'effort de l'ennemi se porte sur les œuvres postscolaires. Des rapports présentés au Congrès de Biarritz et au ministre de l'Instruction publique, (*Officiel* du 21 mai 1906), il résulte que 245 groupements postscolaires laïques dont 22 patronages sont contrôlés et subventionnés à Paris. Le chiffre global des adhérents pour la seule ville de Paris s'élève à 14 055; encore le statistique est-elle incomplète.

Les catholiques sont loin d'être inactifs sur ce terrain. Le diocèse de Paris possède 176 œuvres postscolaires chrétiennes, réparties très irrégulièrement, il est vrai, entre les différents quartiers.

Nous avons rendu compte des réunions tenues récemment dans la grande salle de l'Institut catholique. C'était la première « journée diocésaine des patronages de garçons », où les personnalités ecclésiastiques et laïques les plus en vue dans les œuvres de jeunesse se trouvaient groupées, sous la présidence de Mgr le coadjuteur.

Les principaux vœux adoptés par l'assemblée ont été les suivants :

Création d'œuvres postscolaires

1° Que grâce au concours dévoué des prêtres et des laïques chrétiens, des œuvres postscolaires puissent être prochainement fondées dans les paroisses qui en sont encore dépourvues, particulièrement dans les quartiers populeux de Paris et de la banlieue;

2° Que pour permettre d'établir l'année prochaine une statistique précise des œuvres postscolaires du diocèse de Paris, indispensable au progrès de l'action chrétienne « après l'école », tous les directeurs d'œuvres se fassent un devoir de répondre avec exactitude aux questionnaires qui pourront leur être adressés par la Commission diocésaine, et que en outre des inspecteurs soient désignés par l'administration diocésaine pour visiter les patronages diocésains et en rendre compte de leur vitalité et de leurs besoins.

Gymnastique, sport...

1° Que la Commission diocésaine recherche au plus tôt les moyens de réaliser pratiquement l'union des Sociétés de gymnastique et de sport existant dans les patronages du diocèse;

2° Que l'administration diocésaine recherche les moyens appropriés d'initier les futurs directeurs de patronage, en particulier les élèves des grands et des petits séminaires, aux exercices sportifs, à l'initiation de ce qui se pratique dans les écoles normales d'instituteurs;

3° Que chaque directeur communique à la Commission diocésaine les programmes des pièces, les intermèdes, etc., afin que l'expérience de chacun puisse profiter à tous; un bulletin adressé à MM. les directeurs pourrait être l'intermédiaire commode de cet échange de renseignements.

Formation d'une élite

Que les directeurs de patronage s'efforcent, par tous les moyens en leur pouvoir, mais en respectant soigneusement le liberté et l'indépendance des consciences, et en évitant de chercher le nombre au détriment de la qualité, de former une élite de jeunes gens convaincus et ardents, animés d'une piété personnelle, communicative et apostolique.

Enfants des écoles paroissiales
Colonies de vacances

1° Que le jeudi, dans les écoles paroissiales, là où ce sera possible, les enfants puissent trouver le patronage ouvert, ou qu'au moins il soit possible à ces enfants d'aller dans les patronages chrétiens destinés aux élèves des écoles municipales;

2° L'assemblée, désireuse de promouvoir le développement des colonies de vacances, émet le vœu que le Commission diocésaine recherche et centralise tous renseignements pratiques relatifs à ces colonies. Elle félicite de leur généreuse initiative les organisateurs de la maison Béthanie à Monsoult (Seine-et-Oise), (deux membres du clergé de Paris), et souhaite vivement qu'il se produise d'autres initiatives semblables.

LES INDUSTRIELS A MARSEILLE

Les congressistes de la Fédération des industriels et des commerçants français ont visité l'exposition coloniale, où ils ont été reçus par M. Charles-Roux, commissaire général, et M. Morel, directeur.

Après avoir visité successivement les palais de l'Indo-Chine, de l'Annam, de la côte occidentale d'Afrique, les congressistes se sont réunis à midi en un banquet, sous la présidence de M. André Lebon, qui avait à ses côtés MM. Mastier, préfet; Chanot, maire; Estier, président du Conseil général; Desbief, président de le Chambre de commerce; J. Charles-Roux et le général du Morles, gouverneur de Marseille.

A 5 heures, une réception a eu lieu dans la salle des fêtes de la Chambre de commerce, où les honneurs ont été faits par MM. Desbief, Sube et Dufay, président et vice-présidents.

CONGRÈS DE CHARLEVILLE

Le Congrès de la Jeunesse catholique à Charleville, tenu dimanche, a eu un grand succès.

Dès le matin, les trains amenaient les congressistes de toutes les directions, et à 9 heures 800 jeunes gens étaient réunis dans le grande salle de l'institution Saint-Rémi, en séance de travail.

A 11 heures, drapeau en tête, les congressistes, dont le nombre s'était considérablement augmenté, se rendirent en cortège à l'église paroissiale, absolument bondée.

A la fin de la messe Mgr l'archevêque monta en chaire et prononça un magnifique discours. « Il faut choisir, dit-il, entre la religion et l'athéisme ».

Au banquet présidé par Monseigneur ayant pris de lui M. Jean Lerolle, toasts plein d'entrain.

A 3 heures, la grande salle se remplissait d'une foule qu'on peut évaluer à près de 1 000 personnes, c'était un véritable entassement. M. Jean Lerolle et Mgr l'archevêque de Reims prononcèrent des discours enthousiastement applaudis.

ÇA & LA

Morts d'hier

M. Peyrusse, ancien député officiel au Corps législatif, ancien président du [illegible] de l'Ain, 76 ans.

Une nouvelle dou[illegible]

M. Francotte, ministre de l'Industrie et du Travail, de Belgique, verra m[illegible] lui l'hommage ému de tous les domestiques. Il vient, en effet, de décider que toute bonne, toute cuisinière, tout domestique des deux sexes, qui sera resté pendant vingt-cinq ans au service d'une même famille, sera décoré.

Par les temps difficiles que nous traversons et si le ministre sait résister aux sollicitations des députés, la nouvelle décoration a des chances d'être la plus difficile à décrocher de toutes celles — et Dieu sait combien elles sont nombreuses en Belgique! — qui existent déjà.

Phénomène astronomique

On nous écrit de Nevers :

Dans la nuit de samedi à dimanche, à 10 h. 32, un magnifique bolide a été vu au-dessus de Nevers.

D'un volume considérable, il projetait une lueur intense (jaune tirant sur le rouge) et rendue plus vive par le temps sombre. Animé d'une vitesse excessive, il suivait une direction rectiligne du Sud-Sud-Est au Nord-Nord-Ouest.

ÉCHOS DE PARTOUT

On prévoit pour cet été en Egypte d'abondantes inondations du Nil.

Le grand état-major allemand, sous la direction du général de Moltke, est en voyage d'études à la frontière française, en Haute-Alsace.

La municipalité de Berlin va taxer désormais les plaisirs publics. Chaque billet de théâtre, concert, bal ou course devra maintenant payer un impôt.

Désormais, grâce à de patients efforts du Club alpin, les ascensionnistes trouveront au sommet du Mont Blanc, près de l'Observatoire Janssen, une sorte de dortoir-refuge pour 22 personnes.

Un savant végétarien, M. Paul Fauvel, après expériences suivies sur les trois sortes de pain : blanc, complet et bis ou de munition, accorde ses préférences au pain bis pour les qualités nutritives.

Deux prêtres assassinés en Italie

On annonce de Rome que, hier matin, vers 11 heures, alors que M. l'abbé Antoine Corci, âgé de 30 ans, chapelain de la famille des ducs Doria, se rendait en voiture à la villa Doria, un anarchiste, Auguste Santci, âgé de 35 ans, se précipita sur lui et lui porta sept coups de couteau; M. l'abbé Corci mourut sur le coup.

L'assassin prit le fuite, mais, reconnu par des témoins du meurtre, il a été arrêté.

M. l'abbé Corci était l'auxiliaire de Mgr Louis Cavalieri, chapelain ordinaire de le maison Doria, actuellement malade.

Il paraîtrait que le meurtrier voulait tuer ce dernier, parce qu'il voyait en lui la cause de son renvoi d'une place de menuisier qu'il occupait à la maison Doria. Cet individu ne s'est même pas aperçu qu'il se trompait de personne, car, au moment où il frappait sa victime, il s'est écrié : « Tiens, voilà ce que tu mérites! » La victime a eu le cœur deux fois percé.

L'assassin, conduit au bureau de police, a nié son crime, tout en se déclarant anarchiste révolutionnaire, mais de nombreuses charges ont été relevées contre lui.

Son forfait accompli, il s'était barricadé dans une petite maison, puis lorsqu'il vit qu'il était cerné, il ouvrit tranquillement la porte en disant : « Vous m'arrêtez pour le petit mois que j'ai à faire pour rupture de surveillance. »

Au mois de décembre dernier, il avait blessé un commissaire de police sans aucun motif.

Le prince Doria a ordonné que des obsèques solennelles soient faites à ses frais.

On annonce de Palerme que Mgr Loggia a été tué de deux coups de fusil sur le seuil de l'église de Saint-Cyr, par un parent de la femme de son neveu.

MIETTES

Nous avançons dans la vie comme une armée sur le champ de bataille. Au cours des combats, les plus braves, les meilleurs, sont ceux que les balles de l'ennemi atteignent les premiers et le plus souvent. Quelle récompense ont ces braves? Hélas! sur les champs de bataille, on couche leurs cadavres pêle-mêle dans une fosse commune! Où donc serait la récompense pour ces martyrs du devoir, s'ils ne la recevaient pas de Dieu dans une autre vie?

Abbé Mémain.

ÉCHOS RELIGIEUX

Les fêtes de saint Pierre Fourier

Les fêtes de la neuvaine en l'honneur de saint Pierre Fourier, à Mattaincourt (Vosges), s'ouvriront le 7 juillet sous la présidence de Mgr l'évêque de Saint-Dié. Le panégyrique sera prononcé le 7 juillet par M. le chanoine Olivier, archiprêtre de la métropole de Sens.

Les prédicateurs de la neuvaine sont M. le chanoine Renand et M. Bégin, missionnaires diocésains de Nancy.

Un prêtre se tiendra à la disposition des pèlerins à le sacristie pour les inscriptions.

Le Pardon de Guingamp

Le Pardon de Guingamp se célèbre, d'après un usage immémorial, le samedi *qui précède le premier dimanche de juillet* : il aura donc lieu cette année le samedi 30 juin.

Les solennités du pèlerinage seront présidées par M. le chanoine Morelle, vicaire capitulaire du diocèse de Saint-Brieuc, que délégué déjà pour cette cérémonie, quelques jours avant sa mort, S. G. Mgr Fallières, fidèle serviteur de Notre-Dame de Bon-Secours.

Nos amis défunts

† A Paris, le R. P. Cosson, frère et très distingué professeur à l'école Sainte-Geneviève, qui a préparé un si grand nombre de candidats à l'école de Saint-Cyr. Ses obsèques auront lieu jeudi 28 juin, à 10 heures, à Saint-Jacques du Haut-Pas. — Le Fr. Dioscore, de l'institut de Saint-Gabriel, en Saint-au-Récollet (Canada), 53 ans, dont 37 de vie religieuse.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ NOTRE SALUT!
(300 jours d'indulgence)

Mariages

Le mariage de Mlle Germaine du Crest de Villeneuve avec M. Roger Villers, lieutenant d'artillerie, sera célébré le 11 juillet à Cherbourg.

CAUSERIES DU DIMANCHE

Exposé populaire de la religion

TARIF PAR QUANTITÉS

Au-dessus de 50 exemplaires, on a avantage à prendre le cent, car à partir de 100 exemplaires est laissé à un demi-centime.

Bien indiquer le numéro de la *Causerie* qu'on désire. Nous envoyons sur demande le catalogue spécial des *Causeries* publiées jusqu'à ce jour.

Pour les gros envois, il est plus avantageux d'employer les colis postaux. Un colis de 5 kilos contient 600 *Causeries*; de 5 kilos, 1 000 *Causeries*; de 10 kilos, 2 000 *Causeries*.

Informations du soir

LE BUDGET DE 1907

Voici quelques indications sur le projet de budget de 1907, déposé aujourd'hui par M. Poincaré sur le bureau de la Chambre.

On sait, par les détails antérieurs que nous avons publiés, que l'on se trouvait en présence d'une insuffisance d'environ 400 millions, résultant soit de la disparition de ressources exceptionnelles, soit de l'augmentation de dépenses résultant de l'application des lois nouvelles ou du développement des services.

On a partagé les 400 millions de dépenses en deux catégories : les unes permanentes s'élevant à 150 millions environ, les autres passagères se montant à 250 millions. Pour compenser les premières, M. Poincaré propose de recourir à l'impôt; pour les secondes à l'emprunt.

Les 150 millions de ressources permanentes nouvelles sont demandés :

D'abord à une augmentation d'un tiers des droits de succession en toutes lignes, sur toutes les successions, à l'exception de celles inférieures à 10 000 francs;

Ensuite à une surtaxe sur les absinthes, vermouths et vins de liqueur et une taxe sur les eaux minérales;

Puis à une augmentation de 10 % sur le droit de transmission des valeurs mobilières;

Enfin, à une réglementation de la circulation de l'alcool qui, tout en maintenant le privilège des bouilleurs de cru, tend à prévenir les fraudes qu'il pourrait faire naître.

Quant aux 250 millions de dépenses passagères, on y fait face par une émission d'obligations.

Toutefois, comme l'exercice 1907 ne percevra que moitié de la surtaxe des droits de succession, par suite du délai de six mois laissé pour les déclarations, on ne commencera l'amortissement des 250 millions d'obligations que lorsque la surtaxe donnera la totalité des millions qu'on en attend.

Tel est le système à l'aide duquel M. Poincaré compte établir un véritable équilibre.

LE DISCOURS DE M. ÉTIENNE A CHINON

Comme nous le disons d'autre part, M. Etienne a prononcé hier, à Chinon, un discours dont un passage a été très remarqué. M. Etienne a déclaré qu'il